

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 536-2020

Avis est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 536-2020, concernant la répartition du coût des travaux de nettoyage et d'entretien d'une partie du cours d'eau Lemire-Gibouleau dans la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 12^e JOUR DU MOIS DE MARS 2020.

(Original signé)

Marie-Josée Masson

Directrice générale et secrétaire-trésorière